

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4111

présenté par
Mme Autain

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« détruisant le système des retraites par répartition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions. Ce titre étant un mensonge éhonté, nous proposons une rédaction plus conforme à la philosophie réelle du texte.

Ce projet de loi institue un régime individualisé des retraites, où chaque personne devra constituer ses propres petits tas de points - sans qu'aucune mesure correctrice ne soit instituée, comme c'est le cas dans le système actuel, avec les calculs opérés sur la base des 25 meilleures années dans le régime général des salarié-es et sur la base des 6 derniers mois pour les fonctionnaires. Les personnes vont toutes perdre, et ce parce que le Gouvernement prévoit de faire des pensions, qu'il s'agisse de leur montant ou de l'âge de départ, une variable d'ajustement de ses préoccupations financières. Les pays qui ont mis en place ce système ont vu les conditions de vie des senior-es se dégrader fortement. »